

---

Admission à la barre des autorités constituées de Paris et récit de la cérémonie au Temple de la Raison de Paris, d'après l'Auditeur national, en annexe de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793)

Jacques Alexis Thuriot

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Thuriot Jacques Alexis. Admission à la barre des autorités constituées de Paris et récit de la cérémonie au Temple de la Raison de Paris, d'après l'Auditeur national, en annexe de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 723;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_42001\\_t1\\_0723\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_42001_t1_0723_0000_5);

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Un corps considérable de musiciens fait retentir la salle des airs chéris de la Révolution; il précède des jeunes filles vêtues de blanc et couronnées de roses : on les accueille par de nombreux applaudissements; ils redoublent au moment où une femme superbe paraît dans la salle; plusieurs citoyens la portent; elle est assise sur un fauteuil entouré de guirlandes de chêne. Sur sa tête est placé le bonnet de la liberté; elle s'appuie sur une pique; elle s'arrête au-devant de la barre; le silence succède aux acclamations de joie qui n'avaient cessé de retentir jusqu'à ce moment.

Chaumette prend la parole : Vous l'avez vu, dit-il, citoyens législateurs, le fanatisme a lâché prise; il a abandonné la place qu'il occupait à la raison, à la patrie et à la vérité, ses yeux louches n'ont pu soutenir l'éclat de la lumière. Il s'est enfui. Nous nous sommes emparés des temples qu'il nous abandonnait. Nous les avons régénérés.

Aujourd'hui tout le peuple de Paris s'est transporté sous les voûtes gothiques, frappées si longtemps de la voix de l'erreur, et qui, pour la première fois, ont retenti du cri de la vérité. Là, nous avons sacrifié à la liberté, à l'égalité, à la nature, là, nous avons crié : *Vive la Montagne!* et la Montagne nous a entendus, car elle venait nous joindre dans le temple de la Raison. Nous n'avons point offert nos sacrifices à de vaines images, à des idoles inaninées. Non, c'est un chef-d'œuvre de la nature que nous avons cherché pour la représenter, et cette image sacrée a enflammé tous les cœurs. Un seul vœu, un seul cri s'est fait entendre de toutes parts. Le peuple a dit : *Plus de prêtres, plus d'autres dieux que ceux que la nature nous offre.*

Nous, ses magistrats, nous avons recueilli ce vœu : nous vous l'apportons, du temple de la Raison nous venons dans celui de la Loi, pour fêter encore la liberté. Nous vous demandons que la ci-devant métropole de Paris soit consacrée à la raison et à la liberté. Le fanatisme l'a abandonnée; les êtres raisonnables s'en sont emparés; consacrez leur propriété (*On applaudit vivement*).

Le président félicite le peuple de Paris sur la victoire qu'il vient de remporter contre la superstition; il lui dit que l'importance des discussions de l'Assemblée l'ont seule empêchée d'assister à la cérémonie et qu'elle se propose d'aller dans le temple de la Raison chanter l'hymne de la liberté.

On avait demandé que celle qui représentait la liberté s'assît auprès du président : la Convention le décrète. Elle se rend au bureau : des acclamations joyeuses l'y accompagnent; le président, les secrétaires lui donnent le baiser fraternel.

Merlin convertit en motion la pétition de Chaumette; elle est décrétée aux cris répétés de *Vive la République.*

Basire demande que la Convention se mette en marche avec le cortège.

Il ne doute pas que le peuple de Paris ne retourne avec les représentants du peuple dans

le temple de la Raison, pour lui rendre un nouvel hommage.

Thuriot qui en avait souvent fait la motion, appuie cette proposition. Elle est décrétée et l'on part.

La séance est levée.

II.

COMPTE RENDU de l'Auditeur national (1).

Les autorités constituées de Paris, admises à la barre, ont parlé de la sagesse du peuple qui, renversant les autels de la superstition après avoir brisé le sceptre et le trône des rois, ne veut plus reconnaître que la liberté, la raison et la vérité. La fête de la Raison étant aujourd'hui célébrée dans la ci-devant cathédrale, les autorités de Paris ont invité la Convention à s'y rendre en masse, afin que la France fût instruite que cette heureuse régénération n'est pas seulement le vœu de Paris mais celui des représentants du peuple.

La Convention répond à cette invitation par de vifs applaudissements, et en décrétant qu'elle assistera tout entière à la fête de la Raison.

Une députation du peuple de Paris est venue annoncer que la fête de la Raison venait d'être célébrée et que les citoyens demandaient à défilér dans le sein de la Convention.

Tousi t, après avoir observé que ce jour était trop remarquable et solennel pour que la Convention ne s'empresse pas d'y prendre part, a fait la motion qu'elle se portât en masse au sanctuaire de la Raison, où sans doute le peuple se ferait au plaisir de l'accompagner.

Cette motion a été sur-le-champ décrétée et, après avoir reçu des députations des sections de Beaurepaire et des sans-culottes, qui sont venues exprimer des sentiments républicains, le peuple de Paris a paru.

Il venait du temple de la Raison dans celui de la Loi annoncer sa victoire sur la superstition. Il a défilé au sein de la Convention, précédé d'une musique militaire. On voyait à la suite d'un groupe nombreux de citoyennes en habit de vestales, la plus belle représentant la déesse de la Liberté.

Chaumette a prononcé un discours énergique analogue à la circonstance. Le peuple a demandé, par son organe, que l'église appelée Notre-Dame, fût désormais un temple consacré à la Raison.

Cette pétition, couverte d'applaudissements, a été décrétée.

Ensuite, après avoir rendu hommage à la Liberté, assise auprès du président, qui a reçu d'elle le bonnet, toute la Convention est allée avec le peuple de Paris dans le temple de la Raison chanter des hymnes patriotiques. Elle a, auparavant de partir, décrété que le peuple de Paris a bien mérité de la patrie.

(1) Auditeur national [n° 415 du 21 brumaire an II (lundi 11 novembre 1793), p. 4 et 5].